

Diabète et prévention : deux nouvelles mesures !

En tant qu'acteur de santé, il est donc essentiel que la Fédération Française des Diabétiques se positionne. Deux articles attirent particulièrement notre attention car ils auront un impact direct dans la prévention du diabète et de ses complications.

Prévenir dès le plus jeune âge l'obésité

" En juillet 2015, la Fédération Française des Diabétiques se félicitait des mesures prises par la caisse nationale d'Assurance maladie pour prévenir l'obésité infantile et le diabète de type 2, deux priorités pour 2016 ", selon Gérard Raymond (Secrétaire Général). La prévention, qui est au cœur de nos actions doit être un enjeu prioritaire des politiques publiques.

L'article 43 du PLFSS 2016 vise à prévenir l'obésité infantile : le médecin traitant a la charge de repérer chez les enfants âgés de trois à huit ans les risques d'obésité. La prescription et la prise en charge de bilans d'activité physique, des rencontres avec un diététicien et un psychologue devraient prévenir le développement de l'obésité en France.

Cet article est un pas supplémentaire dans la prévention. La Fédération le soutient et invite les sénateurs à l'adopter. Cependant, nous aimerions que les autorités fassent converger leurs efforts dans la prévention de l'obésité.

Réduire les délais d'attente pour une consultation ophtalmologique

[A l'occasion de la journée mondiale de la vue, la Fédération française des diabétiques avait soutenu les mesures annoncées par la Ministre de la Santé](#), Marisol Touraine, visant à réduire les délais d'attente pour une consultation ophtalmologique.

L'article 42 du PLFSS 2016 met en œuvre les annonces de la Ministre. Un contrat permettra d'encourager financièrement la coopération entre des professionnels de santé. L'objectif est d'augmenter de 30 % son nombre de nouveaux patients et donc de réduire les délais d'attente pour obtenir une consultation.

La participation des ophtalmologistes à la prévention comme le dépistage de la rétinopathie diabétique est notre principale attente. En effet, en France [la rétinopathie diabétique](#) est la première cause de cécité avant 65 ans. Des contrôles réguliers sont donc indispensables pour prévenir et détecter cette complication. La Fédération française des diabétiques apporte donc son soutien à cette mesure qui permettra incontestablement de répondre aux objectifs de santé publique.

Source : Assemblée Nationale,

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/plfss_2016.asp